

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

enmarc'h

DU CONSEIL PORTUAIRE

EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2017

Étaient présents : Voir liste d'émargement jointe au présent compte rendu.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité 2017
- Fixation des tarifs 2018
- Questions et informations diverses.

INTRODUCTION

Raynald TANTIER introduit la séance en abordant le soutien de la commune à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud au syndicat mixte chargé de la gestion des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille. Il précise que ce syndicat associe la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, la Région, le Département, ainsi que d'autres EPCI territorialement concernés, dans l'objectif de permettre la mise en œuvre de toutes les synergies des ports de Cornouaille dans les secteurs de la pêche et de la plaisance avec une gouvernance partagée.

Il mentionne les principes qui fixent la feuille de route :

- un pilotage régional des ports de commerce, pivots logistiques du territoire, et de la filière de la réparation navale afin d'articuler les projets d'investissement sur les différentes places portuaires en cohérence avec les stratégies des industriels bretons et d'adapter les capacités à la demande,
- un pilotage régional des ports de desserte des îles en lien avec le transfert à la Région de la compétence transport maritime prévu par la loi,
- une stratégie régionale du système de pêche fraîche breton déclinée localement par les autorités portuaires, pour limiter la fragmentation des responsabilités et des compétences portuaires. Il s'agit de favoriser l'action coordonnée de la puissance publique sur la chaîne de valeur de la filière et la pertinence des investissements publics, notamment en matière d'infrastructures,

- une gestion mixte pêche-plaisance dans le cadre d'une gouvernance partagée avec les acteurs locaux sur le territoire de la Cornouaille, afin de tenir compte des liens aux territoires, dans un esprit de solidarité,
- Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille sera compétent sur 7 ports de pêche-plaisance (Douarnenez, Audierne, St Guénolé-Pennmarch, Le Guilvinec-Lechiagat, Loctudy-Ile Tudy, Plobannaec-Lescouil, Concarneau), par transfert de la compétence portuaire du Département (6 premiers ports) et de la Région (Concarneau pêche/plaisance).

Il précise que le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille sera compétent sur les 7 ports de pêche-plaisance (Douarnenez, Audierne, St Guénolé-Pennmarch, Le Guilvinec-Lechiagat, Loctudy-Ile Tudy, Plobannaec-Lescouil, Concarneau), par transfert de la compétence portuaire du Département (6 premiers ports) et de la Région (Concarneau pêche/plaisance). Le syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille doit permettre le développement de la place portuaire de Cornouaille avec un projet connecté aux enjeux régionaux de la filière pêche, aux besoins de développement et de solidarité des territoires, avec une vision partagée de ses membres.

Il aborde la question de la gouvernance et précise la composition du comité syndical :

- un collège des collectivités territoriales dont la compétence en matière portuaire est transféré au syndicat mixte composé du Département du Finistère et de la Région Bretagne.
- un collège des établissements publics de coopération intercommunale.

Le (la) Président(e) du syndicat mixte sera élu(e) parmi les délégués désignés par l'Assemblée départementale.

Il informe qu'une « trajectoire économique » a été définie afin que le syndicat mixte dispose d'une prospective à 10 ans avec des projets pêche et plaisance à mener reposant sur la contribution des membres et sur les subventions attendues pour les projets structurants et prenant en compte une durée maximale de désendettement de 11 ans.

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud apportera la contribution statutaire suivante : un total de contribution annuelle de 315.000 euros.

Raynald TANTER informe le conseil qu'un diagnostic des ouvrages de défense contre la mer a été confié à un bureau d'étude qui vient de restituer les éléments. Des investigations complémentaires sont en cours de réalisation car les dépenses varient de manière considérables : 4 à 14 millions d'euros. Il précise que les intercommunalités se voient confier la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 qu'on peut espérer trouver des subventions afin de réaliser les travaux avec des fonds européens. Il sera nécessaire d'élaborer un Papi d'intention (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) pour déposer les demandes d'aides. Les membres seront informés de l'avancée de ce dossier.

Il propose de laisser la parole à Frédéric POURCHASSE pour le rapport d'activité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Frédéric POURCHASSE présente les éléments du rapport d'activité suivants :

Etat des mouillages :

<u>Nombre de Mouillages</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
<u>Port Kerity</u>	<u>190</u>	<u>189</u>	<u>187</u>
<u>- location mensuelle</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>7</u>
<u>- Mouillages forains</u>	<u>34</u>	<u>33</u>	<u>32</u>
<u>La Poire</u>	<u>6</u>	<u>2</u>	<u>2</u>
<u>Port de Bouc</u>	<u>77</u>	<u>65</u>	<u>64</u>
<u>Saint Pierre</u>	<u>41</u>	<u>37</u>	<u>39</u>
<u>Descentes de cales</u>	<u>44</u>	<u>121</u>	<u>110</u>
<u>(vente de macaron)</u>			

Lieu de résidence des locataires de bouées

63.8% de Penmarc'h

11.2% en résidence secondaire

25.00% Extérieurs

Répartition des recettes :

Recettes	2015	2016	2017
Port	33 527,50	33 803,33	33 435,00 €
La Poire	825,00	250,00	250,00 €
Locations mensuelles	1 140,83	985,84	750,00 €
Descentes de cales	1 971,67	3 064,17	2 734,17 €
Port de Bouc	3 508,33	3 106,67	3 248,33 €
Kéridy	1 477,50	1 535,83	1 460,00 €
Saint Pierre	1 656,67	1 503,33	1 608,33 €
Total (HT)	44 107,50	44 249,17	43 485,83 €

MACARONS

La vente de macarons sur 2017 a été légèrement en baisse en raison d'une météo moins favorable :

2015 : 44 - 2016 : 121 - 2017 : 110

Points sur les demandes d'attribution de bouées :

- 8 changement de bouées attribuées à des Pernmarc'hais.
- 27 demandes en attente : 12 demandes d'usagers en résidence principale, 11 en résidence secondaire et 4 extérieurs

Été 2017 – Navette : 366 rotations en juillet et 546 en août

Il propose d'aborder le budget fonctionnement et investissement :

BUDGET 2017

Fonctionnement		BP 2017	Réalisé au 10/11/2017
Total Recette		64 354,02	43 193,35
	Total 002 - Résultat d'exploitation reporté	20 354,02	0,00
	Total 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	44 000,00	43 193,35
Total Dépense		64 354,02	15 249,89
	Total 011 - Charges à caractère général	15 000,00	11 120,87
	Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00	4 129,02
	Total 023 - Virement à la section d'investissement	25 004,02	0,00
	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 350,00	0,00
	Total 65 - Autres charges de gestion courante	500,00	0,00
	Total 67 - Charges exceptionnelles	500,00	0,00

Investissement		BP 2017	Réalisé au 10/11/2017
Total Recette		123 753,30	0,00
	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 350,00	0,00
	Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	11 753,30	0,00
	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	68 645,98	0,00
	Total 021 - Virement de la section d'exploitation	25 004,02	0,00
Total Dépense		123 753,30	29 052,95
	Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 753,30	0,00
	Total 23 - Immobilisations en cours	109 000,00	26 612,95
	Total 21 - Immobilisations corporelles	3 000,00	2 440,00

Au vu des éléments budgétaires, il propose de passer au sujet qui concerne la fixation des tarifs 2018.

II- FIXATION DES TARIFS 2018

Monsieur Raynald TANTER aborde la question des tarifs 2018 et informe que le CLUPP réuni préalablement au Conseil Portuaire est favorable au maintien des tarifs 2017. Dans la mesure où les gros investissements ne sont pas encore réalisés, la proposition de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2017 est soumise à l'Assemblée.

L'ensemble des membres présents valide la proposition.

III- TRAVAUX 2017 -

Il est porté à la connaissance des membres les travaux réalisés sur 2017

- ⇒ EXTENSION DE LA CALE : ETUDE DE FAISABILITE LANCEE - CABINET FR ENVIRONNEMENT RETENU
- ⇒ MISE EN PLACE DE LA WEBCAM - KERITY
- ⇒ RETRAIT DE LA GRILLE DEFECTUEUSE ET DANGEREUSE AU BAS DE LA DESCENTE DU QUAI
- ⇒ ENLEVEMENT DE TROIS GROS PNEUS
- ⇒ REALISATION DE PARCS A PRAMES SUPPLEMENTAIRES

- ⇒ SECURISATION ET ETANCHEITE DU BUREAU DU PORT
- ⇒ CONTROLE DES MOUILLAGES – REPARATION SUR LIGNES ET CHANGEMENT DE LIGNE TRAVERSIERE
- ⇒ NETTOYAGE DE LA TOITURE DE LA CRIEE (DECEMBRE)

IV- PROJETS 2018 :

- MODIFICATION DU REGLEMENT (AUTORISATION, GESTION, SANCTIONS) - Il sera proposé une modification du règlement du port afin de résoudre certains problèmes d'usage et limiter les « arrangements entre amis ».
- FAIRE ABOUTIR LE PROJET D'UNE ZONE DE MOUILLAGE ET PETITS EQUIPEMENTS DE LOISIRS (ZMEL) - Une rencontre doit être programmée avec Benjamin BUISSON de la CCPBS pour intégrer au dossier une dimension environnementale et éviter le coût d'une étude.
- CAMPAGNE DE MARQUAGE DES PRAMES
- POURSUIVRE LE CONTROLE DES MOUILLAGES
- POURSUIVRE LES TRAVAUX NECESSAIRES SELON LE BUDGET DISPONIBLE ET LES RESULTATS DE L'ETUDE DE FAISABILITE DE L'EXTENSION DE LA CALE

AUTRES PROPOSITIONS :

Certaines propositions sont soumises par certains membres :

- **SIGNALISATION** : Il est proposé de signaler les parkings pour le stationnement des remorques
- **BOUEES DE LA POIRE** : trouver une organisation pour l'enlèvement des bouées qui servent d'attente lors de la remontée des marées.
- **PARC A PRAME** : Pour économiser de l'espace, proposer des installations horizontales.

Après qu'aucune autre question ne soit soulevée, la séance est levée.

Le Maire,
Raynald TANTER

